



EN

L'AN DE GRÂCE 2000

CE 17 JUIN, ONT COMPARU DEVANT MOI, GÉRARD BAPT, MAIRE DE SAINT-JEAN ET MÊME DÉPUTÉ, LE CITOYEN BRUNO AMOROS ET LA CITOYENNE SOLANGE ALLORY EN VUE DE PROCÉDER À LEUR UNION MATRIMONIALE....APRÈS LEUR A VOIR LU LEUR DEVOIR RESPECTIF ET CONSTATÉ, APRÈS LE TENDRE BAISER ÉCHANGÉ, QU'ILS ÉTAIENT FAITS L'UN POUR L'AUTRE, JE LES AI UNIS EN VERTU DE MON POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE, EN RAPPELANT A MADAME, QU'ELLE N'AURAIT PAS DU « CHIPPENDALE » COMME DESSERT QUOTIDIEN MAIS QUE, DU « BRUNO », POUR PEU QU'IL SOIT BIEN « AMOROSO » FERAIT AUSSI BIEN L'AFFAIRE. JE LES METTAIS EN GARDE CONTRE LA BEUVERIE QUI ALLAIT SUIVRE ET LEUR SUGGÉRAIS DE PENSER PLUTÔT À LA RÉPUBLIQUE QUI A BESOIN D'ENFANTS POUR PAYER LES RETRAITÉS.

DONT (DONC) ACTE.

